



## Succession apres le deces de mon pere

Par **norris05**, le **27/01/2010** à **23:16**

Bonjour,

Mon pere est decedée de mort naturelle le 8 janvier 2010. Il etait sous curatelle depuis une dizaine d'années. Je suis le seul heritier car il etait divorcé et vivait seul. Il etait retraité de l'armée. La succession porte sur un montant inferieur a 50000 euros et ne contient pas de biens immobiliers. Il n'y a pas de testament. La curatelle a arreter tous ces contrats et a annoncer son deces a tous les organismes. Le dossier va etre transmis au tresor public qui apparemment va mandater un notaire pour gerer la succession. Neanmoins j'aimerais savoir si je dois faire quelque chose par rapport au capital deces versé par la securité sociale et au capital deces prévu par la Mutuelle Nationale des militaire aupres duquel il avait une complementaire santé. Merci de me dire ce qui est le mieux pour moi.